

MAIRIE DE MIONNAY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 juin 2019

Présents : H. Cormoreche, G. Devrieux, T. Lapalu, E. Fleury, Y.Dhomont, H.Fayard, J. Burdet, N. Curtet, A. Fayot, N.Garampon, C. Pichoud, A. Rey, F.Roucyrol, G. Virone,

Absents : M. Girer, JL Bourdin, S. Farenc,

Pouvoirs : M. Girer à H.Cormoreche, JL Bourdin à T. Lapalu, S. Farenc à N. Curtet

2. Désignation du secrétaire de séance

G. Devrieux est désignée secrétaire de séance.

3. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu du 10 mai est approuvé à l'unanimité.

4. Demande de subvention salle polyvalente – conseil régional

M. le Maire rappelle le projet de construction d'une salle polyvalente sur la commune. Il précise que le chiffrage transmis par notre maître d'œuvre a été revu à la hausse, et propose donc de réévaluer la demande de subvention qui n'a pas encore été instruite par le conseil régional.

Afin de réaliser ces travaux d'aménagement, la commune pourrait bénéficier de subventions du conseil départemental au titre de la dotation territoriale, d'une subvention de la région, ainsi que d'un fonds de concours de la Communauté de Communes et d'une subvention au titre de la DETR de la Préfecture ainsi que d'une enveloppe parlementaire. Le plan prévisionnel de financement pourrait être le suivant :

Dépenses		Recettes		
noms	Montant HT	noms	Montant HT	%
Travaux salle polyvalente	820 092,00	Subvention : Région	180 000,00	17,15
imprévus 5 %	41 004,60	subvention : Conseil départemental	156 000,00	14,86
Maîtrise d'œuvre Barillot	89 390,03	fonds de concours CCD	115 465,23	11,00
Raccordement GRDF	39 936,46	subvention : DETR	100 000,00	9,53
Raccordement SIEA Electricité	15 000,00	Réserve parlementaire	9 000,00	0,86
DIVERS	44 205,67	autofinancement	489 163,53	46,60
TOTAL	1 049 628,76	TOTAL	1 049 628,76	100

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- △ Approuve le plan de financement pour la création d'une salle polyvalente, tel que décrit ci-dessus, arrêté à la somme de 1 049 628,76 € HT ;
- △ Demande au conseil régional l'attribution d'une subvention de 180 000 € pour réaliser ces travaux ;

5. Demande de subvention salle polyvalente – conseil départemental

M. le Maire précise que comme pour le point 3 il convient de mettre à jour le plan de financement définitif de la salle polyvalente.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- ▲ Approuve le plan de financement pour la création d'une salle polyvalente, arrêté à la somme de 1 049 628,76 € HT ;
- ▲ Demande au conseil départemental l'attribution d'une subvention au titre de la dotation territoriale de 156 000 € pour réaliser ces travaux ;

6. Fonds de concours salle polyvalente – CCD

M. le Maire précise que comme pour le point 3 et 4 il convient de mettre à jour le plan de financement définitif de la salle polyvalente.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- ▲ Approuve le plan de financement pour la création d'une salle polyvalente, arrêté à la somme de 1 049 628,76 € HT ;
- ▲ Demande à la communauté de communes de la Dombes l'attribution d'un fonds de concours de 115 465,23 € pour réaliser ces travaux ;

7. Décision modificative

M. le Maire présente la décision modificative pour ajuster des dépenses et des recettes d'investissement suite à la notification de plusieurs subventions pour la construction de la salle polyvalente. D'une part, des devis ont été engagés pour la pose de grillage anti-pigeons à l'église, pour l'achat d'un PVE destiné à la police municipale, pour des travaux supplémentaires concernant l'aménagement de la tranche 2 du bief. D'autre part, pour les travaux de la salle polyvalente des avances sur travaux sont à prévoir en opération d'ordre au 041 pour le montant de 36 000€.

Ces dépenses et recettes d'investissement sont à inscrire dans les comptes suivants au Budget Primitif 2019.

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité les écritures suivantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-238-120 : SALLE POLYVALENTE et PLATEFORME SKATE PARK	0,00 €	36 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-238-120 : SALLE POLYVALENTE et PLATEFORME SKATE PARK	0,00 €	0,00 €	0,00 €	36 000,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	36 000,00 €	0,00 €	36 000,00 €
R-1311 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1321 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	109 000,00 €
R-1323 : Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	115 000,00 €
D-21318-77 : BATIMENTS DIVERS	0,00 €	3 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-17 : MATERIELS DIVERS	0,00 €	2 800,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	6 400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2312-128 : AMENAGEMENT BIEF tranche 2 (côté Eglise Près d'Albonne)	87 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-120 : SALLE POLYVALENTE et PLATEFORME SKATE PARK	0,00 €	216 555,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-200 : PROVISION FUTURS INVESTISSEMENTS	20 755,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	107 955,00 €	216 555,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	107 955,00 €	258 955,00 €	0,00 €	151 000,00 €
Total Général		151 000,00 €		151 000,00 €

8. Pôle enfance rentrée 2019/2020 Adhésion au plan mercredi - Mise à jour du PEDT

Mme Devrieux rappelle que la commune est dotée d'un Projet Educatif Territorial (PEDT) depuis la rentrée scolaire 2014-2015.

La commune souhaite s'inscrire dans la mise en place du Plan Mercredi pour la rentrée scolaire 2019-2020 afin de bénéficier de subventions supplémentaires de la CAF. Un nouveau PEDT a été rédigé en ce sens. L'objectif de ce PEDT est de développer la cohérence, la continuité et la complémentarité éducatives des différents temps de la journée, de la semaine et de l'année des enfants.

Mme Devrieux présente au Conseil Municipal le projet de PEDT Plan Mercredi proposé par la commission Ecole, la directrice d'école le coordonnateur du Pôle Enfance, et les représentants des parents d'élèves.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ^ Approuve la convention partenariale Projet Educatif Territorial (PEDT) plan Mercredi.
- ^ Autorise M. le Maire à signer le PEDT plan mercredi ainsi que l'ensemble des documents annexés

9. Pôle Enfance. Tarifs usagers. Année scolaire 2019/2020 – Restaurant scolaire – périscolaire – centre de loisirs

Mme Devrieux propose au conseil municipal de définir les tarifs du pôle enfance pour la prochaine rentrée scolaire.

Concernant la restauration scolaire, Mme Devrieux rappelle que la société Newrest va réaliser la confection des repas au restaurant scolaire. Elle rappelle les tarifs proposés pour chaque repas par la société Newrest pour l'année 2019/2020 :

- maternelles :	4,72 €
- élémentaires :	4,87 €
- adultes/occasionnels :	5,19 €
- PAI :	3,40 €

Mme Devrieux propose de conserver les tarifs actuels aux familles pour l'année scolaire 2019/2020.

Concernant le centre de loisirs du mercredi Mme Devrieux précise que les repas seront cette année réalisés par la société Newrest. Les tarifs proposés étant les mêmes que pour la restauration scolaire, il est proposé d'appliquer les mêmes tarifs pour les repas pris le mercredi par les enfants. Elle précise par ailleurs que le centre de loisirs ouvrira dès 7h30 à la prochaine rentrée.

Concernant l'accueil périscolaire du matin et du soir, et de l'accueil périscolaire du mercredi Mme Devrieux propose au conseil de reconduire les tarifs 2018/2019 en fonction du quotient familial des familles puisque ces accueils seront déclarés à la DDCS et bénéficieront d'aide de la CAF.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe le prix des repas au restaurant scolaire tels qu'ils seront facturés aux familles pour l'année scolaire 2019/2020 :

- maternelles et élémentaires :	4,65 €
- adultes :	5,47 €
- exceptionnels enfants ou adultes :	7,05 €
- sans repas avec PAI	3,48 €
- fixe les tarifs de l'accueil périscolaire du matin et du soir comme suit :
 - tarifs inscrits :

TARIFS INSCRITS		Tarif 1/2h sans aide aux devoirs	Tarif 1/2h avec aide aux devoirs
QF 1	≤ 1000	0,90 €	1,43 €
QF 2	de 1001 à 1300	1,00 €	1,53 €
QF 3	≥ 1301	1,10 €	1,63 €

- tarifs exceptionnels :

TARIFS EXCEPTIONNELS		Tarif exceptionnel 1/2h sans aide au devoirs	Tarif exceptionnel 1/2h avec aide au devoirs
QF 1	≤ 1000	1,15 €	1,68 €
QF 2	de 1001 à 1300	1,25 €	1,78 €
QF 3	≥ 1301	1,35 €	1,88 €

- fixe les tarifs de l'accueil de loisirs du mercredi et les tarifs des repas du mercredi comme suit :

TARIFS ACCUEIL MERCREDI		JOURNEE	DEMI-JOURNEE SANS TEMPS REPAS		DEMI-JOURNEE AVEC TEMPS REPAS		REPAS	REPAS EXCEPTIONNEL	REPAS PAI
			MATIN	APRES-MIDI	MATIN	APRES-MIDI			
QF1	≤ 1000	18,00 €	8,10 €	9,00 €	10,80 €	11,70 €	4,65 €	7,05 €	3,48 €
QF2	de 1001 à 1300	20,00 €	9,00 €	10,00 €	12,00 €	13,00 €	4,65 €	7,05 €	3,48 €
QF3	≥ 1301	22,00 €	9,90 €	11,00 €	13,20 €	14,30 €	4,65 €	7,05 €	3,48 €

- précise que les modalités de facturation seront indiquées dans le règlement intérieur du Pôle Enfance.

10. Pôle Enfance. Règlement. Année scolaire 2019/2020 – Restaurant scolaire – périscolaire – centre de loisirs

Mme Devrieux présente au conseil municipal le projet de règlement du Pôle enfance pour l'année scolaire 2019-2020 proposé par la commission Ecole.

Elle précise que les changements majeurs sont :

- D'inclure la prestation de restauration pour le temps périscolaire du centre de loisirs du mercredi.
- L'ouverture du centre de loisirs le mercredi à 7h30.
- Pour la facturation du pôle enfance la mise en place de deux facturations pour la dernière période mai juin juillet qui est très longue afin de réduire la charge financière à supporter d'une seule fois pour les familles.
- Pour les familles déjà inscrite au pôle enfance il n'y a plus de dossier papier à préremplir, l'inscription se fera directement via le logiciel BL Enfance.

Le règlement du Pôle Enfance reprend les différents éléments suivants :

- Horaires - Activités
- Inscription
- Participation financière
- Facturation et le règlement
- Répartition des responsabilités
- Absences
- Discipline et exclusion
- En cas d'accident

Après délibération, le conseil municipal, approuve le règlement du Pôle Enfance pour l'année scolaire 2019-2020.

11. Aménagement voirie RD 1083. Acquisition d'une partie de la parcelle AE 163

M. le Maire rappelle l'aménagement voirie RD 1083 prévu au sud du village pour donner suite à l'opération immobilière qui va débiter. Afin de prolonger l'aménagement voirie en direction du village, il convient d'acquérir une surface d'environ 120 m² issue de la parcelle AE 163 anciennement cadastrée AE 33. Cette parcelle appartenant au lotissement des Près d'Albonne, la commune a obtenu l'accord des propriétaires.

L'aménagement qui va être réalisé sur cette parcelle est décrit dans le plan joint référencé A01173533-06 PLAN PRO qui restera annexé à la présente. Par ailleurs, la commune précise qu'il ne sera plus donné de droit de passage à la parcelle AE 41 de M. Pollet. La cession de cette partie de terrain donnera lieu à une cession à la commune au prix d'un euro puisque ce terrain a pour vocation à prolonger l'aménagement voirie du sud du village.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve l'acquisition d'une superficie d'environ 120 m² issue de la parcelle AE 163 anciennement cadastrée AE33 dont le prix est fixé à un euro.
- autorise M. le Maire à signer tous les actes afférents à cette acquisition (compromis, acte définitif...)
- dit qu'un compromis de vente sera établi sur la base du plan joint.
- dit que la surface exacte sera déterminée lors du bornage définitif sans que celle-ci ne soit supérieure à 150 m²,
- dit que les actes notariés afférents seront rédigés par Maître Latour notaire à Trévoux et publiés au bureau des Hypothèques compétent à la diligence et aux frais de la commune.
- dit que les frais d'actes notariés et d'éventuel bornage seront pris en charge par la commune.

12. Santé Sécurité au travail. Renouvellement convention d'inspection. CGD 01

M. Lapalu rappelle la convention d'inspection signée en 2013 avec le centre de gestion. Cette convention étant arrivée à terme il convient de signer une nouvelle convention d'inspection santé et sécurité au travail.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à confier au centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité et à signer la convention.

13. RH. Modification du tableau des emplois

S. Jullien précise que la commission personnel proposent à l'assemblée de revoir le tableau des emplois afin de créer un poste en vue du remplacement en fin d'année d'une Atsem.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de créer un poste d'ATSEM d'une durée de 28 heures 58 minutes soit 28 h 97/100 sur les cadres d'emploi d'adjoint d'animation et d'ASTEM et dresse la liste ainsi modifiée des emplois de la commune à compter du 26 août 2019.

14. Décisions

- M. le Maire informe le conseil de la signature du devis de l'entreprise Brunet TP d'un montant de 11 404 € HT pour le raccordement aux réseaux d'assainissement du projet immobilier des jardins de Carrel.
- M. le Maire informe le conseil de la signature du devis de l'entreprise Comat et valco d'un montant de 2340 € HT pour l'achat de bancs et de corbeilles.
- M. le Maire informe le conseil de la signature du devis de l'entreprise Bac conseil d'un montant de 3 750 € HT pour un protocole d'analyse de fin de contrat DSP Assainissement.
- M. le Maire informe le conseil de la signature du devis de l'entreprise MG Fil pour un montant de 7 375 € HT pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un marché informatique et l'étude de la téléphonie.

- M. le Maire et M. Lapalu informent le conseil de la signature du devis de l'entreprise BP Métal d'un montant de 2 335 € HT pour pose de filet anti pigeons à l'église et nettoyage escalier montant au clocher.
- M. le Maire informe le conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption communal pour les DIA N°13 parcelle AE 107, N°14 parcelle N°AD 89, N°15 parcelle ZA 79.

15. Comptes rendus des commissions

- T. Lapalu pour la commission voirie informe le conseil de la réunion cet après-midi avec le bureau d'études SEDic afin que celui-ci nous transmette une mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de voirie sur la commune. T. Lapalu précise que suite à discussion lors de la réunion le projet d'implantation de potelet devant le projet immobilier le Clos du Beau-Logis a été ajourné.
- T. Lapalu informe également le conseil de la modification du fonctionnement du feu devant l'école primaire sur la RD 1083. Le temps d'attente des piétons sera réduit et lorsque les piétons s'engageront les voitures venant de la rue principale ne s'engageront pas en même temps.
- T. Lapalu remercie l'entreprise Bouchard pour la réalisation rapide des socles pour les pots de fleurs. Il précise que durant l'été le service technique aura plusieurs missions (placard salle JJ Gallet, rénovation bureau du pôle enfance, pose des boîtes aux lettres et des bancs).
- A.Rey pour la commission marché informe le conseil que le dernier marché avant la coupure estivale aura lieu le 2 juillet. La réouverture est prévue le 3 septembre.
- E. Fleury pour la commission association rappelle la réunion avec les associations qui s'est tenue mi-mai. Les dates des événements sont calées et une information sur la dangerosité des vieux frigos a été faite. Elle précise que le forum des associations est prévu le samedi 7 septembre de 13 heures à 17 heures. A. Rey ajoute que la municipalité offrira le verre de l'amitié à 17h30.
- E. Fleury pour la commission communication informe le conseil que le nouveau site internet devrait entrer en fonctionnement début septembre. Elle ajoute que la réunion d'accueil des nouveaux habitants a été appréciée avec 28 participants.
- M. le Maire précise que peu d'habitants de la commune étaient présents à la réunion d'information sur le SCOT qui s'est tenue lundi 3 juin.
- Il ajoute que le projet de PLU intercommunal ne devrait pas être lancé avant les prochaines élections municipales.
- N. Curtet pour le CMJ précise que 14 personnes ont participé cette année à la manifestation « Courir pour elle ». Elle ajoute que le CMJ a fleuri l'abri-bus et les abords de l'école maternelle. Elle présente au conseil municipal le projet d'inscription « liberté égalité fraternité » sur le fronton de la Mairie. Le conseil est favorable à cette démarche. Elle précise que le travail sur l'arborétum va être reprogrammé. Enfin, concernant le nom de l'immeuble situé au lotissement le Marais suite aux propositions du CMJ le conseil proposera à l'aménageur le nom de Roseaux.
- N. Curtet pour la commission fleurissement informe le conseil que les nouveaux pots de fleurs ont été installés. A Fayot demande si des arbustes pourraient être implantés vers l'école maternelle ? il conviendra d'y réfléchir.

16. Questions diverses

- M. le Maire précise que le conseil municipal de septembre aura lieu le jeudi 5 septembre à 20h30 afin de permettre la tenue d'une conférence sur le Camp Didier le vendredi 6 septembre à 20 heures salle de motricité, conférence qui sera animée par M. Tronche. Concernant la cérémonie du Poussey qui aura lieu le 7 septembre afin de célébrer le 75^{ème} anniversaire, M. le Maire suggère de convier une fanfare afin d'animer la cérémonie.
Les coordonnées de M. Tronche seront transmises à J.Burdet pour le CMJ.
- M. le Maire précise que suite à plusieurs échanges avec un restaurateur, celui-ci devrait se positionner dans les prochaines semaines.
- M. le Maire précise que deux médecins se sont renseignés pour venir travailler à Mionnay. Exerçant actuellement hors de l'union européenne, ils doivent remplir plusieurs conditions administratives.
- M. le Maire informe le conseil que le dernier lot du bâtiment Vert de Cœur aurait été vendu pour réaliser une micro-crèche privée.

- M. le Maire informe le conseil que la communauté de communes de la Dombes organise une réunion d'information sur les ordures ménagères en vue du passage à la redevance incitative à Mionnay le mardi 29 octobre 2019 à 20 h en salle de motricité.
- M. le Maire informe le conseil du projet de fresque à la STEP. Un devis vient d'être demandé.
- M. le Maire informe le conseil du décès du Maire de Saint Jean de Thurigneux.
- M. le Maire précise que la démolition de la ferme à l'entrée sud du village a débuté.
- M. le Maire rappelle les travaux réalisés sur le toit de la mairie.
- T. Lapalu précise que la sono fonctionne de nouveau.

La Secrétaire de Séance, Géraldine DEVRIEUX



Le Maire, Henri CORMORECHE

